

Les congés de fractionnement chez Michelin : jusqu'à 6 jours à récupérer avec la CGT

Vous pensiez avoir perdu vos jours de fractionnement ? Bonne nouvelle : la loi vous permet de réclamer rétroactivement jusqu'à 6 jours sur les trois dernières années !

La CGT Michelin vous explique tout, simplement.

C'est quoi, les congés de fractionnement ?

Si vous n'avez pas pu prendre la totalité de vos 4 semaines (24 jours ouvrables) de congé annuel (*) durant la période légale (entre le 1^{er} mai et le 31 octobre), vous avez droit à des jours de congé supplémentaires, appelés « **jours de fractionnement** » :

- 1 jour supplémentaire si vous prenez entre 3 et 5 jours hors période légale.
- 2 jours supplémentaires si vous prenez 6 jours ou plus hors période légale.

Ce droit est valable chaque année.

() Attention : la 5^{ème} semaine de congés n'ouvre pas droit au fractionnement.*

Rétroactivité : vous pouvez réclamer sur 3 ans !

La prescription pour réclamer vos jours de fractionnement non attribués est de 3 ans.

- En 2025, vous pouvez donc faire une demande pour les années 2022, 2023 et 2024.

Cela représente jusqu'à 6 jours maximum à récupérer, si vous remplissiez les conditions chaque année.

Comment faire la demande ?

1. Vérifiez vos congés pris depuis 2022 : Pour chaque année, avez-vous pris au moins 3 jours de congé annuel avant le 01 mai et après le 31 octobre ?
2. Pour constituer votre dossier, il est conseillé de demander l'extraction complète de vos données GTA (gestion des congés) pour les années concernées.
3. Pour obtenir les congés de fractionnement les années concernées : Faites une demande écrite (mail ou courrier recommandé) à votre hiérarchie ou au service RH.
4. Gardez une copie de votre demande (mail ou papier).

Un droit, pas une faveur !

La rétroactivité sur 3 ans est un droit inscrit dans le code du travail.

- L'employeur doit : soit vous accorder les jours non pris, soit vous indemniser.

Besoin d'aide ? La CGT vous accompagne !

Si votre demande est refusée ou ignorée, ou si vous avez le moindre doute, rapprochez-vous de vos élus CGT Michelin. Ils vous accompagneront jusqu'au bout pour faire respecter la loi.

Modèles de lettres : Scannez ces QR code :

- Pour accéder à la lettre type de demande d'extraction de GTA :



- Pour accéder à la lettre type de demande de jours de fractionnement :

